

EXTRAIT DU REGISTRE
AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 23 février 2021

Présents : MM Bruno LAMBERT, Bourgmestre-Président ;
Firmin NDONGO ALO'O (Excusé),
Pierre-Emile TASSIER, Béatrice FAGOT,
Christine MORMAL, Echevins ;
Florent DESCAMPS, Damien LALOYAUX,
Thibaud LECUT, Jacquy COLLIN, Claudette
SOTTIAUX, Vinciane MATHIEU,
Georgette GUIOT, Boudewijn LUST,
Françoise COLINET ;
Serge DELAUW, Geoffrey LEURQUIN,
~~Vincent DINJAR~~ (Excusé) ;
Geoffrey BORGNIET, Luc GERIN ;
Conseillers communaux ;
S. WERION, Directrice générale f.f.,

ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE

1. Procès-verbal de la séance publique du Conseil communal du 26 janvier 2021 – Approbation
2. Courriers Tutelle – Information
3. Budget 2021 CPAS – Approbation
4. Patrimoine – Vente de biens communaux – Terrain cabine électrique à Strée à l'angle de la rue de la Station et de la rue de Donstiennes cadastré section B284K de 39ca et terrain cabine électrique à Solre st Géry à l'angle de la rue Plagne et de la rue de la Couturelle de 15ca – Approbation
5. Patrimoine – Déclassement du matériel informatique (Ville, Service-Technique, PCS/ATL, écoles communales) – Principe d'élimination – Décision
6. Marchés publics – « Aménagements temporaires de voirie » - Créations de bandes cyclables aux alentours des écoles – Approbation des conditions et choix du mode de passation
7. A.I.E.S.H. – Point lumineux – Rue Albert Gaspard à 6500 LEVAL-CHAUDEVILLE – Approbation
8. A.I.E.S.H. – Point lumineux – A hauteur du n° 7 et du n° 9 rue Bas de la Motte à 6500 LEVAL - CHAUDEVILLE – Approbation
9. ATL – Programme de Coordination Locale de l'Enfance – Approbation
10. Motion sur le maintien des services bancaires sur l'entité de Beaumont – Approbation
11. Communication du Bourgmestre

Monsieur le Bourgmestre-Président, B. LAMBERT, ouvre la séance

1. Procès-verbal de la séance publique du Conseil communal du 26 janvier 2021 – Approbation

Le conseil communal approuve le procès-verbal de la séance publique du Conseil communal du 26 janvier 2021 à l'unanimité.

2. Courriers Tutelle – Information

De prendre acte des courriers de la Tutelle :

- Du 1^{er} février 2021 relatif à la désignation de Madame Delphine LONNOY en qualité de conseillère en aménagement du territoire et urbanisme à partir du 01/01/2021. Cette demande sera prochainement soumise à l'approbation de Monsieur le Ministre Willy BORSUS.
- Du 03 février 2021 relatif à l'approbation du budget communal pour l'exercice 2021 aux chiffres réformés.

Monsieur V. DINJAR, Conseiller Communal, intègre la séance.

3. Budget 2021 CPAS – Approbation

Le Conseil Communal, réuni en séance publique ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation en son article L1321-1, 16° ;

Vu la loi organique relative à l'approbation du budget du CPAS par le Conseil communal ;

Vu le budget ordinaire et extraordinaire 2021 du CPAS déposé au secrétariat communal le 26 janvier 2021 ;

Sur proposition du Collège communal,

ARRETE, à l'unanimité,

Art. 1^{er} : L'approbation du budget ordinaire 2021 du CPAS prévoyant une intervention communale de 1.100.000,00€

Art. 2 : L'approbation du budget extraordinaire 2021 du CPAS ne prévoyant pas d'intervention communale.

Art.3 : La présente délibération sera transmise au CPAS.

4. Patrimoine – Vente de biens communaux – Terrain cabine électrique à Strée à l'angle de la rue de la Station et de la rue de Donstiennes cadastré section B284K de 39ca et terrain cabine électrique à Solre st Géry à l'angle de la rue Plagne et de la rue de la Couturelle de 15ca – Approbation

Remarque du groupe Uni pendant la discussion à propos de ce point :

Imposer un peu plus d'esthétisme (bois, ...) surtout autour du patrimoine (beaux sites, ...) lors de la délivrance de permis pour les cabines électriques AIESH.

Être attentif à l'harmonisation de celles-ci...

Le Conseiller D. LALOYAUX, se propose de relayer la remarque auprès de l'A.I.E.S.H.

Le Conseil communal, réuni en séance publique,

Vu l'article L1122-30 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu la circulaire du Ministre Furlan en date du 23 février 2016 relative aux opérations immobilières des pouvoirs locaux ;

Vu la délibération du Conseil communal en date du 24 septembre 2019 décidant le principe de la vente de biens immobiliers dont le terrain cabine électrique à Strée à l'angle de la rue de la Station et de la rue de Donstiennes cadastré section B n°284K (39ca) et le terrain cabine électrique à Solre-St-Géry à l'angle de la rue Plagne et de la rue de la Couturelle (15ca) ;

Considérant l'estimation desdits terrains dressée par Mr Manon, Géomètre expert-immobilier, à savoir, 1.950€ pour le terrain cabine électrique à Strée et 750€ pour le terrain cabine électrique à Solre-St-Géry ;

Considérant que l'Association Intercommunale d'Electricité du Sud Hainaut (AIESH) a marqué son accord pour l'achat desdits terrains ;

Considérant qu'il a été demandé, en date du 20 janvier 2020, au Comité d'Acquisition d'établir un projet d'acte ;

Considérant le projet d'acte rédigé par le Comité d'Acquisition et transmis à l'Administration Communale en date du 1^{er} février 2021 ;

Que l'avis favorable de Monsieur le Directeur financier, f.f en date du 9 février 2021 ;

Sur proposition du Collège communal ;

Arrête, à l'unanimité,

Article 1er : La vente de gré à gré d'un terrain cabine électrique à Strée à l'angle de la rue de la Station et de la rue de Donstiennes cadastré section B n°284K (39ca) et d'un terrain cabine électrique à Solre-St-Géry à l'angle de la rue Plagne et de la rue de la Couturelle (15ca) est décidée.

Article 2 : Le produit de cette vente sera affecté au fonds de réserve extraordinaire.

Article 3 : Les frais seront à charge de l'acquéreur.

Article 4 : La présente délibération sera transmise à monsieur le Directeur financier ff.

5. Patrimoine – Déclassement du matériel informatique (Ville, Service-Technique, PCS/ATL, écoles communales) – Principe d'élimination – Décision

Le Conseil Communal, réuni en séance publique ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation spécialement son article L1122-30 ;

Vu le rapport de la Cellule marchés-publics dressé en date du 01 février 2021 concernant le relevé du matériel informatique obsolète (Ville, Service-Technique, PCS/ATL, écoles communales), à savoir :

- Imprimantes :
 - 1 Hp color laser jet CP5225,
 - 1 Hp laser jet n° de série CBNW494H9P année 2004,
 - 1 Hp color laser jet pro M452nw n° de série VNC3C19258 année 2018,
 - 2 Hp color laser jet pro M452nw,
 - 1 Hp laser jet CP1525n color n° de série CNCF255893 année 2010,
 - 1 Hp laser jet CP1525n color n° de série CNCF112275 année 2010,
 - 1 Hp laser jet CP1525n color n° de série CNCF247772 année 2010,
 - 1 Hp laser jet CP1525n color n° de série CNCF247791 année 2010.
- Tours :
 - 1 Absy n° de série 43114503 année 2001 Windows XP PRO,
 - 1 Siemens n° de série YBNR00516 année 2004 Windows XP PRO,
 - 1 Compaq n° de série CNC 16-6573 année 2009 Windows XP PRO,
 - 1 Priminfo n° de série 91535539 année 2009 Windows 7 PRO,
 - 1 Priminfo n° de série 91535534 année 2009 Windows 7 PRO,
 - 1 Priminfo n° de série 91373781 année 2009 Windows 7 PRO,
 - 1 Priminfo n° de série 91535544 année 2009 Windows 7 PRO,
 - 1 Priminfo n° de série 92100875 année 2009 Windows 7 PRO,
 - 1 Priminfo n° de série 91823684 année 2009 Windows 7 PRO,
 - 1 Priminfo n° de série 91823679 année 2009 Windows 7 PRO,
 - 1 Priminfo n° de série 90792850 année 2004 Windows XP PRO.
- Ecrans :
 - Phillips n° de série AU6A1034004186 année 2004,
 - Phillips n° de série AU3A0743026441 année 2004.
- Clavier :
 - Microsoft n° de série 0200701092762 année 2004.

Considérant qu'au vu de l'état de tous ces biens et de la faible perspective quant à leur valeur marchande, il convient de déclasser le matériel ;

Considérant que le Conseil communal donne délégation au Collège communal de trouver une société ou une ASBL susceptible de reprendre le matériel déclassé en vue de la récupération des pièces ;

Considérant qu'une demande N°63' afin d'obtenir l'avis de légalité a été soumise le 09 février 2021 au directeur financier f.f. ;

Considérant que le directeur financier f.f. avait un délai de 10 jours ouvrables pour remettre son avis de légalité et que cet avis devait être remis en conséquence pour le 22 février 2021 ;

Considérant que celui-ci a remis un avis favorable en date du 11 février 2021 ;

Sur proposition du Collège Communal,

DECIDE : à l'unanimité,

Article 1 : de déclasser les imprimantes susvisées et de soustraire celles-ci du patrimoine communal.

Article 2 : de transmettre la présente délibération au Service Comptabilité et au Service des Finances.

6. Marchés publics – « Aménagements temporaires de voirie » - Créations de bandes cyclables aux alentours des écoles – Approbation des conditions et choix du mode de passation

Monsieur G. LEURQUIN, Conseiller, propose d'établir un modèle de bordereau qui devra être validé par l'Administration afin de reprendre les bonnes unités QP/pièce et QP/m & QP/km pour le projet d'aménagement des pistes cyclables. Ce bordereau reprendra aussi une base peinture (usure plus rapide) et une variante en thermoplastique (usure moins rapide).

Le Conseiller signale également que dans le cahier des charges, il y a une attestation de visite mais aucun élément informatif à propos de celui-ci.

Dans le descriptif du Cahier des Charges, il faut insérer le détail de la mise en œuvre.

Ce dernier nous enverra un tracé adapté aux modifications souhaitées, à savoir la liaison de l'école de Strée au Ravel et la liaison de l'école de Solre-Saint-Géry à la rue de Grandrieu + Ravel.

Il reprendra les sens de circulation (simple ou double) avec l'évocation du stationnement dans certaines rues comme discuté pour Solre-Saint-Géry.

Et étudier, la faisabilité d'une traversée de voirie nationale pour Strée.

L'ensemble des membres du Conseil, ne s'oppose nullement aux diverses propositions.

Le groupe UNI souhaite que le SPW soit sollicité en parallèle afin de faire la liaison avec la Voirie Régionale et notamment aussi, pour le rond-Point WAGRAM ou le marquage est à redéfinir.

Le Conseil communal, réuni en séance publique,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 §1 relatif aux compétences du Conseil communal et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 42, § 1, 1° a) (la dépense à approuver HTVA n'atteint pas le seuil de 139.000,00 €) ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures, notamment l'article 90, 1° ;

Considérant le cahier des charges N° 2021-01 relatif au marché “Aménagements temporaires de voirie "Créations de bandes cyclables aux alentours des écoles"” établi par le Service Marchés subsidiés ;

Considérant que ce marché est divisé en lots :

* Lot 1 (Fourniture signalétique), estimé à 446,28 € hors TVA ou 540,00 €, 21% TVA comprise;

* Lot 2 (Marquage au sol "Zone cyclable" aux abords des écoles communales), estimé à 21.308,26 € hors TVA ou 25.783,00 €, 21% TVA comprise ;

Considérant que le montant global estimé de ce marché s'élève à 21.754,54 € hors TVA ou 26.323,00 €, 21% TVA comprise ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure négociée sans publication préalable ;

Considérant qu'une partie des coûts du lot 2 (Marquage au sol "Zone cyclable" aux abords des écoles communales) est subsidiée par SPW Mobilité Infrastructures, Boulevard du Nord 8 à 5000 Namur, et que le montant provisoirement promis le le 8 décembre 2020 s'élève à 21.058,40 € ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au dudget extraordinaire 2021 à l'article 423/731-53 (20210025) ;

Considérant l'avis favorable du directeur financier f.f. en date du 9 février 2021 ;

DECIDE, à l'unanimité,

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° 2021-01 et le montant estimé du marché “Aménagements temporaires de voirie "Créations de bandes cyclables aux alentours des écoles"”, établis par le Service Marchés subsidiés. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 21.754,54 € hors TVA ou 26.323,00 €, 21% TVA comprise.

Article 2 : De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

Article 3 : De solliciter une subvention pour ce marché auprès de l'autorité subsidiante SPW Mobilité Infrastructures, Boulevard du Nord 8 à 5000 Namur.

Article 4 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au au dudget extraordinaire 2021 à l'article 423/731-53 (20210025).

7. A.I.E.S.H. – Point lumineux – Rue Albert Gaspard à 6500 LEVAL-CHAUDEVILLE – Approbation

Le Conseil communal, réuni en séance publique ;

Vu l'article L1122-30 du Code de Démocratie locale de la Décentralisation ;

Vu les statuts de cette Intercommunale à laquelle la Commune est affiliée ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder au placement d'une lampe d'éclairage public par une armature 40 LEDs blanc chaud de 73 W à hauteur de l'aire de repos rue Albert Gaspard à LEVAL-CHAUDEVILLE ;

Considérant que l'A.I.E.S.H. a estimé ces travaux au montant de 610,03€ H.T.V.A (devis n° 7148) ;

Sur proposition du Collège communal ;

DECIDE à l'unanimité ;

Article 1^{er} : L'intercommunale A.I.E.S.H, rue du Commerce, 4 à 6470 RANCE est chargée d'exécuter les travaux de placement d'une lampe d'éclairage public par une armature 40 LEDs blanc chaud de 73 W à hauteur de l'aire de repos rue Albert Gaspard à LEVAL-CHAUDEVILLE, au montant de 610,03 € H.T.V.A (devis n° 7148).

Article 2 : Selon les nouvelles dispositions en vigueur suite à la reprise de l'éclairage public de l'A.I.E.S.H., le montant de ces travaux fera l'objet d'un prélèvement sur dividendes.

Article 3 : De transmettre la présente délibération à l'A.I.E.S.H. et au Service Comptabilité de la Ville de BEAUMONT pour suites voulues.

8. A.I.E.S.H. – Point lumineux – A hauteur du n° 7 et du n° 9 rue Bas de la Motte à 6500 LEVAL-CHAUDEVILLE – Approbation

Le Conseil communal, réuni en séance publique ;

Vu l'article L1122-30 du Code de Démocratie locale de la Décentralisation ;

Vu les statuts de cette Intercommunale à laquelle la Commune est affiliée ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder au placement d'une lampe d'éclairage public par une armature 40 LEDs blanc chaud de 73 W à hauteur du n°7 et du n°9 rue Bas de la Motte à LEVAL-CHAUDEVILLE ;

Considérant que l'A.I.E.S.H. a estimé ces travaux au montant de 610,03€ H.T.V.A (devis n° 7147) ;

Sur proposition du Collège communal ;

DECIDE à l'unanimité ;

Article 1^{er} : L'intercommunale A.I.E.S.H, rue du Commerce, 4 à 6470 RANCE est chargée d'exécuter les travaux de placement d'une lampe d'éclairage public par une armature 40 LEDs blanc chaud de 73 W à hauteur du n°7 et du n°9 rue Bas de la Motte à LEVAL-CHAUDEVILLE, au montant de 610,03 € H.T.V.A (devis n° 7147).

Article 2 : Selon les nouvelles dispositions en vigueur suite à la reprise de l'éclairage public de l'A.I.E.S.H., le montant de ces travaux fera l'objet d'un prélèvement sur dividendes.

Article 3 : De transmettre la présente délibération à l'A.I.E.S.H. et au Service Comptabilité de la Ville de BEAUMONT pour suites voulues.

9. ATL – Programme de Coordination Locale de l'Enfance – Approbation

Le Conseil communal, réuni en séance publique ;

Vu l'Art. 1122-30 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu l'Arrêté du 03 décembre 2003 du Gouvernement de la Communauté française fixant les modalités d'application du Décret du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire ;

Vu l'approbation du Programme de Coordination Locale de l'Enfance par la CCA en séance du 01 février 2021 ;

Décide, à l'unanimité,

Article 1^{er} : d'approuver le Programme de Coordination Locale de l'Enfance.

Article 2 : de transmettre la présente délibération et documents annexés auprès de la commission d'agrément.

Province de HAINAUT
Arrondissement de Thuin
Commune de Beaumont
Tél : 071/65.42.80



Programme de coordination locale pour l'enfance

LEMAIRE Marie, coordinatrice
Administration communale
Service Accueil Temps Libre
Rue Charles Mottoulle 7
6500 Beaumont
0490/45.05.43

Table des matières

1 - Introduction	10
2 - Présentation de la commune de Beaumont	4
A - Information générale	4
B - Information politique	11
C - Information sur la population :	11
D - L'ATL à Beaumont	11
3 - Partie générale	12
A - Identité des opérateurs	12
1) Acteurs ATL	5
2) Opérateurs qui demandent l'agrément	8
B - L'état des Lieux	11
1) Le recueil des opinions	11
2) Conclusions révélées par l'état des lieux	12
3) Besoins et solutions proposées (perspectives/pistes de travail) ..	14
C - Modalités de collaboration entre les opérateurs	16
D - Modalités d'information aux usagers potentiels	17
E - Modalités de répartitions des moyens publics	17
4 - Annexes	18

1 - Introduction

La coordination ATL a pour objectif d'organiser et de structurer, au niveau communal, un accueil extrascolaire de qualité, pour les enfants de 2,5 ans à 12 ans, de manière à répondre aux besoins des parents, tout en favorisant l'épanouissement global des enfants et de la cohésion sociale.

Par Accueil Temps Libre, il faut entendre l'accueil des enfants en dehors du temps scolaire : avant et après l'école, les mercredis après-midi, les week-ends et les congés scolaires.

Le dispositif de Coordination Accueil Temps Libre repose sur la réalisation d'un état des lieux et d'une analyse des besoins de la population, par la construction d'un programme de Coordination Locale pour l'Enfance (CLE) destiné à répondre aux besoins identifiés et par la mise en œuvre concrète de ce programme CLE.

Etat des lieux et Programme CLE, de quoi s'agit-il ?

L'état des lieux est une photographie de la situation actuelle, réelle. Il permet, à partir des offres existantes, des particularités locales et des attentes des différents acteurs

de l'accueil (parents, enfants, écoles...) de dégager les manques et besoins sur le territoire communal.

C'est en réponse à ceux-ci que le Programme de **Coordination Locale pour l'Enfance** va être pensé et élaboré. Des pistes de travail vont ainsi être proposées et développées.

2 - Présentation de la commune de Beaumont

A - Information générale

Commune de Beaumont – Code INS : 56005

B - Information politique

Le Bourgmestre : Monsieur Bruno LAMBERT

Les Echevinats de l'enseignement, de la cohésion sociale et de l'ATL : Monsieur Firmin NDONGO ALO'O

La Directrice Générale : Madame Laurence STASSIN

C - Information sur la population :

Située dans la province du Hainaut, en région Wallonne ; aux portes des Ardennes et faisant frontière avec la France, Beaumont fait figure de ville carrefour, aux croisements des routes nationales reliant Charleroi, Mons, Chimay et Philippeville. Beaumont est une commune rurale composée de 7 villages, pour 7142 habitants, parmi lesquels on compte 838 enfants âgés entre 2.5 ans et 12 ans.

Nous avons sur notre entité 7 implantations scolaires réparties entre 3 réseaux d'enseignement, pour 856 élèves inscrits.

Les écoles communales se situent à Barbençon, Renlies, Strée, Solre-Saint-Géry et Thirimont.

L'Athénée royale « Simone veil » ainsi que l'école libre de Saint-Servais se trouvent à Beaumont.

D - L'ATL à Beaumont

C'est en 2004 que la commune de Beaumont est rentrée dans le décret ATL et c'est dans ce cadre qu'une Coordinatrice ATL a été engagée.

Dans le but de répondre aux besoins des parents, diverses actions ont vu le jour : l'accueil extrascolaire des mercredis après-midi « Les Petits Chenapans », l'aménagement d'un local pour « Les petits chenapans », l'achat d'un bus permettant le ramassage scolaire, la coordination des stages, « Place aux enfants », ...

Malheureusement, et suite à diverses raisons, en 2016, la commune a perdu les subsides permettant le maintien du service ATL.

En 2018, au lendemain des élections communales, le Collège communal a montré sa volonté de réintégrer la politique de l'accueil extrascolaire au sein de l'entité Beaumontoise. À la suite de ça, une coordinatrice a été engagée et a pris ses fonctions fin mai 2019.

Cela a impliqué la mise en place d'une nouvelle Commission Communale de l'Accueil, constituée et validée par l'ONE. Notre 1ere CCA a eu lieu le 19 décembre 2019, ce qui nous a permis d'obtenir les subsides à partir du 1er décembre 2019.

Dès janvier 2020, la deuxième étape, l'état des lieux a été réalisé et rendu début juin 2020 (la crise du Covid-19 étant passée par là) à l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse.

Une chose est certaine, redonner ses lettres d'or au service ATL est un beau défi à relever !

3 - Partie générale

A - Identité des opérateurs

1) Acteurs ATL

Patro Notre Dame de Beaumont	
Adresse du siège social	Rue de la déportation 25, 6500 Beaumont
Forme juridique	Association de fait
Type d'accueil	Organisation de jeunesse
Partenaire du Programme CLE	Non
Adresse du lieu d'accueil	Cour Charles Mottouille 6500 Beaumont
Description de l'activité proposée	Activités le week-end : jeux coopératifs, activités sportives, activités récréatives, découverte de la nature, camps d'été.
Public	Garçons à partir de 4 ans jusque 15 ans

CHAP'S Roller Hockey Club	
Adresse du siège social	Rue Hublet, 2, 5660 Presgaux
Forme juridique	ASBL
Type d'accueil	Club sportif
Partenaire du Programme CLE	Non
Adresse du lieu d'accueil	Hall Omnisport, rue du vivier, 6500 Beaumont
Description de l'activité proposée	Activités sportives
Public	Enfants à partir de 6 ans, ados et adultes

Plan de cohésion sociale

Adresse du siège social	Rue Charles Mottoulle 7, 6500 Beaumont
Forme juridique	Pouvoir public
Type d'accueil	
Partenaire du Programme CLE	Non
Adresse du lieu d'accueil	Rue Charles Mottoulle 7, 6500 Beaumont
Description de l'activité proposée	Activités sportives, récréatives, culturelles, ...
Public	Enfants à partir de 2,5 ans

Ocarina Hainaut Oriental

Adresse du siège social	Rue du douaire 40, 6150 Anderlues
Forme juridique	ASBL
Type d'accueil	Plaine
Partenaire du Programme CLE	Non
Adresse du lieu d'accueil	Rue du Tombois 3, 6500 Thirimont
Description de l'activité proposée	Plaine de jeux
Public	Filles et garçons de 3 ans à 13 ans

Maison des jeunes

Adresse du siège social	Rue Mottoulle 7, 6500 Beaumont
Forme juridique	ASBL
Type d'accueil	Maison de jeunes
Partenaire du Programme CLE	Non
Adresse du lieu d'accueil	Idem
Description de l'activité proposée	Accueil des jeunes, activités socioculturelles, initiatives ponctuelles (camps, séjour, week-end, activités collectives
Public	Filles et garçons de 12 ans à 26 ans.

Promusport ASBL

Adresse du siège social	Rue du douaire, 40, 6150 Anderlues
Forme juridique	ASBL
Type d'accueil	ASBL active dans le domaine des activités sportives, de la prévention et de la promotion de la santé

Partenaire du Programme CLE	Non
Adresse du lieu d'accueil	Hall omnisport : rue du vivier 6500 Beaumont Ou en fonction des écoles choisies
Description de l'activité proposée	Stages sportifs et créatifs
Public	Filles et garçons de 3 a 12 ans.

Athénée Royal Simone Veil

Adresse du siège social	Chaussée de Chimay, 20, 6500 Beaumont
Forme juridique	Wallonie Bruxelles enseignement
Type d'accueil	Accueil extrascolaire
Partenaire du Programme CLE	Non
Adresse du lieu d'accueil	Primaire : Chaussée de Chimay, 20, 6500 Beaumont Maternelle : rue de la déportation, 6500 Beaumont
Description de l'activité proposée	Accueil extrascolaire
Public	Filles et garçons de 2,5 ans à 12 ans.

ASBL Club Judo Beaumont

Adresse du siège social	Rue Fernand Deliège 22, 6500 Beaumont
Forme juridique	ASBL
Type d'accueil	Club Sportif
Partenaire du Programme CLE	Non
Adresse du lieu d'accueil	Hall omnisport, rue du vivier, 6500 Beaumont
Description de l'activité proposée	Cours de judo et stages
Public	Filles et garçons à partir de 4 ans, ados et adultes

Foyer Culturel

Adresse du siège social	Rue Charles Mottouille 7, 6500 Beaumont
Forme juridique	ASBL
Type d'accueil	Foyer culturel
Partenaire du Programme CLE	Non
Adresse du lieu d'accueil	idem
Description de l'activité proposée	Les stages sont organisés pendant la 1 ^{ère} semaine de juillet. Les thèmes sont choisis par l'équipe mais les activités sont toujours orientées vers l'artistique, l'expression et la créativité.
Public	Filles et garçons à partir de 4 ans,

PAC Beaumont Socioculturelle	
Adresse du siège social	rue Poschet, 13 - 6511 Strée (Beaumont)
Forme juridique	association de fait dépendant d'une ASBL régionale et nationale « Présence et Action Culturelles »
Type d'accueil	activités socioculturelles et récréatives
Partenaire du Programme CLE	oui
Adresse du lieu d'accueil	salles communales
Description de l'activité proposée	Activités récréatives telles que ciné-club, ateliers jeux, cuisine, initiation à la musique, à l'alimentation saine, concours photos, balades nature et patrimoine, contes,...
Public	Filles et garçons à partir de 5 ans

2) Opérateurs qui demandent l'agrément

Ecole Communale de Barbençon	
Adresse de l'implantation	Rue du pavé, 15/17, 6500 Barbençon
Forme juridique	Administration communale
Coordonnées du responsable	Directrice f.f. : Mme Marie Petit
Type d'accueil	Accueil extrascolaire
Partenaire du Programme CLE	Oui

Ecole Communale de Renlies	
Adresse de l'implantation	Place Tilly 14, 6500 Renlies
Forme juridique	Administration communale
Coordonnées du responsable	Directrice f.f. : Mme Marie Petit
Type d'accueil	Accueil extrascolaire
Partenaire du Programme CLE	Oui

Ecole Communale de Strée	
Adresse de l'implantation	Chaussée de Charleroi 167, 6511 Strée
Forme juridique	Administration communale
Coordonnées du responsable	Directeur : Mr Hannoteau
Type d'accueil	Accueil extrascolaire
Partenaire du Programme CLE	Oui

Ecole Communale de Solre-Saint-Géry

Adresse de l'implantation	Rue Plagne 4-1 & 20 6500 Solre-St-Géry
Forme juridique	Administration communale
Coordonnées du responsable	Directrice f.f. : Mme Hélène Verschueren
Type d'accueil	Accueil extrascolaire
Partenaire du Programme CLE	Oui

Ecole Communale de Thirimont

Adresse de l'implantation	Rue du Tombois, 3, 6500 Thirimont
Forme juridique	Administration communale
Coordonnées du responsable	Directeur : Mr Tassier Jérôme
Type d'accueil	Accueil extrascolaire
Partenaire du Programme CLE	Oui

Accueil extrascolaire « Les Petits Chenapans »

Adresse de l'implantation	Cour Mottoulle 7, 6500 Beaumont
Forme juridique	Administration communale
Coordonnées du responsable	Lemaire Marie
Type d'accueil	Accueil extrascolaire
Partenaire du Programme CLE	Oui

Anim'Actif : Stages communaux

Adresse de l'implantation	Cour Mottoulle 7, 6500 Beaumont
Forme juridique	Administration communale
Coordonnées du responsable	Lemaire Marie
Type d'accueil	Stages communaux durant les vacances de Carnaval, de Printemps, d'été, d'Automne
Partenaire du Programme CLE	Oui

Ecole libre de Saint Servais

Adresse de l'implantation	Rue Basse 1, 6500 Beaumont
Forme juridique	ASBL
Coordonnées du responsable	Directrice : Cornil Krystel
Type d'accueil	Accueil extrascolaire
Partenaire du Programme CLE	Oui

B - L'état des Lieux

1) Le recueil des opinions

Le recueil des opinions s'est fait selon les modalités suivantes :

- Via un questionnaire papier pour les professionnels, les parents et les enfants à partir de la 3^{ème} à la 6^{ème} primaire.
- Via un questionnaire en ligne pour les professionnels et les parents.
- Via des entretiens téléphoniques pour les accueillantes.

L'enquête a été menée entre janvier et mai 2020, non sans avoir été perturbée par la crise sanitaire due au Covid-19.

- Les parents :
Sur les 630 questionnaires au format papier distribués aux parents, 167 ont été rentrés à la Coordination ATL.
- Les professionnels :
18 professionnels sur les 36 contactés ont répondu à la consultation concernant l'état de l'accueil des enfants en dehors des heures scolaires dans la commune :
 - ⇒ 6 directeurs/directrices des établissements scolaires
 - ⇒ 5 accueillantes
 - ⇒ 7 responsables d'association/club sportif

Le point de vue des directeurs/directrices a été recueilli via un entretien en présentiel ; celui des accueillantes via un entretien téléphonique ; et via un questionnaire sous format papier envoyé à toutes les associations/clubs sportifs de l'entité.

En ce qui concerne le recueil des avis des professionnels, il était prévu d'aller à la rencontre des responsables des associations et des clubs sportifs, mais cela n'a pas pu se faire en raison de la crise sanitaire.

- Les enfants :
253 enfants sur 455 questionnaires distribués ont répondu à l'enquête.

2) Conclusions révélées par l'état des lieux

Avant de passer en revue les « besoins » de notre commune en matière d'accueil extrascolaire, il est important de faire le point sur ce qu'il existe actuellement à Beaumont :

- L'accueil extrascolaire des mercredis après-midi, « *Les Petits Chenapans* » :

Il s'agit d'un accueil organisé pour l'ensemble des écoles de l'entité avec un lieu unique (local extrascolaire situé à Beaumont), les enfants y sont emmenés par le bus communal.

Deux voire trois animatrices encadrent les enfants âgés de 2,5 ans à 12 ans, de midi à 18h.

L'après-midi s'organise comme tel :

- ⇒ 12h à 13h30 : ramassage, dîner, temps libre
- ⇒ 13h30 à 14h00 : accompagnement dans les devoirs pour ceux qui en ont.
- ⇒ 14h à 16h00 : activités encadrées
- ⇒ 16h00 à 18h00 : activités libres

Ce service propose un panel d'activités variés et adaptés aux besoins et aux envies des enfants, dans le respect de leur rythme.

- Les stages communaux : « Anim'actif » :

Des stages sont proposés aux périodes suivantes :

- ⇒ Vacances de carnaval (1 semaine)
- ⇒ Vacances de Pâques (1 semaine)
- ⇒ Vacances d'été (5 semaines)
- ⇒ Vacances de Toussaint (1 semaine)

Actuellement, nous ne proposons pas encore de stages pour la période de Noël.

Les stages de carnaval, Pâques, et de Toussaint se font au local de l'accueil extrascolaire.

Cette année, les stages d'été ont été organisés dans les écoles communales. (2 semaines à l'école communale de Strée, 1 semaine à l'école communale de Barbençon et 2 semaines à la salle communale de Solre-Saint-Géry).

Nous avons opté pour cette solution afin de pouvoir scinder le groupe en 3 sous-groupes d'âges différents. Chaque groupe pouvait donc avoir son local.

Il y a un animateur par groupe de 8 enfants de moins de 6 ans et un animateur par groupe de 12 enfants de plus de 6 ans.

Un thème original est prévu pour chaque semaine de stage.

- L'accueil extrascolaire au sein des établissements scolaires :

Chaque implantation propose un accueil extrascolaire.

- Le hall omnisport :

Certains clubs sportifs organisent des stages durant les vacances scolaires. La plupart des clubs organisent des stages pour les membres de leur club respectif sauf un club sportif qui lui organise des stages durant les vacances de Printemps et d'été ouvert à tous.

- Le foyer culturel :

Il organise également des stages les deux premières semaines des vacances d'été.

Que nous apprend l'état des lieux sur l'accueil Temps Libres ?

L'état des lieux nous révèle que le service ATL est assez méconnu. En effet, il apparaît clairement qu'il y a une confusion des parents, des professionnels, des acteurs

culturels et associatifs entre les missions de la coordination ATL, l'accueil extrascolaire des « Petits chenapans » et le service Anim'actif.

Il est à noter que le service ATL n'était plus subsidié par l'ONE mais que l'administration communale a toujours maintenu le poste de la coordinatrice. Cette dernière a géré le service accueil extrascolaire « Les petits chenapans » et la mise en place des stages communaux durant les congés scolaires.

La confusion constatée est due à l'absence de coordination ATL pendant quelques années alors que l'accueil extrascolaire « Les petits chenapans » et des stages « Anim'actif » ont toujours continué à fonctionner et ont été gérés par la coordinatrice ATL.

Il a été mis en avant par les parents, le manque d'information sur le panel d'activités existant sur notre entité. Il est difficile de trouver une information claire par rapport aux différents opérateurs présents sur l'entité. Cela se fait beaucoup par le bouche à oreille mais l'information n'étant pas centralisée, elle est plus difficile à trouver.

Le peu de retour aux questionnaires envoyés aux opérateurs sportifs, aux associations nous montre l'absence d'interaction avec la coordination ATL. On peut imputer ce phénomène à la méconnaissance de ce service.

Au niveau des accueils extrascolaires des écoles, les personnes interrogées pensent que les aspects à améliorer sont :

- Les compétences/qualification du personnel encadrant
- La mise en place d'activités

Les professionnels organisant les accueils extrascolaires dans les écoles pointent du doigt le manque de moyens financiers mais aussi et surtout la précarité des contrats proposés aux accueillantes ce qui implique un « turn over » important des équipes.

Certains locaux posent également des soucis pour certains établissements.

Les parents mettent également en avant l'absence d'un accueil lors des journées pédagogiques.

Concernant les autres moments ATL, pour les parents, il y a un manque crucial d'offres et de diversités en ce qui concerne les périodes de vacances scolaires. Le coût est également un frein surtout pour les familles nombreuses.

Il ressort également que les informations concernant les activités proposées durant ces périodes de congés scolaires arrivent beaucoup trop tard. Les parents ont donc des difficultés pour organiser ces périodes.

3) Besoins et solutions proposées (perspectives/pistes de travail)

1er objectif : développer une politique d'accompagnement du personnel dans le secteur de l'accueil extrascolaire.

- Permettre aux accueillants d'obtenir des contrats.
- Créer un descriptif de la fonction détaillé en collaboration avec le personnel.
- Leur permettre de suivre une formation de 100h en 3 ans pour qu'elles obtiennent les socles de bases.

2ème objectif : Développer une communication efficiente sur le secteur ATL vers les parents, et les associations.

Pistes :

- Organiser une journée « ATL » ou participer à des journées organisées par d'autres partenaires (PCS, ALE ...)
- Diversifier les canaux de communication,
- Aller à la rencontre des différents opérateurs (clubs sportifs, ASBL...) de l'entité,
- Faire passer une information dans le FCB, les réseaux sociaux, folder, toutes boîtes ...

3ème objectif : Coordonner les offres des stages entre les différents opérateurs afin de combler l'ensemble des vacances scolaires.

Piste :

- Organiser des réunions avec les différents opérateurs pour réaliser un planning des stages en fonction des possibilités de chacun.

4ème objectif : Améliorer l'informations aux parents sur l'ensemble de l'offre des activités proposées sur l'entité par

- Les clubs sportifs
- Les associations
- Les mouvements de jeunesses
- Les stages

Piste :

- Créer un site internet de l'ATL rassemblant l'ensemble des offres organisées sur l'entité.

5ème objectif : Améliorer les délais d'information

- Communiquer début septembre pour les différentes activités extrascolaires et pour les stages de Toussaint et Noël
- Communiquer début janvier pour les stages de carnaval, Pâques et grandes vacances

Pistes :

- En collaboration avec tous les organisateurs de stage, répertorier les dates des stages et faire passer l'information via le site de l'ATL, les réseaux sociaux à des dates clés. Réunir les différents opérateurs à raison de 2 réunions par an.
- Créer une mail liste des parents des enfants scolarisés sur l'entité afin de leur envoyer les informations pour éviter de le faire passer un « tout cartable » qui se perd la plupart du temps dans le fond du cartable.

6ème objectif : augmenter et diversifier l'offre des stages.

- Mettre en place des stages culturels, musicaux.
- Comblent l'entièreté des vacances scolaires.

7ème objectif : mettre en place un accueil lors des journées pédagogiques.

- Prendre contact avec l'ensemble des écoles afin d'avoir le planning des journées pédagogiques de l'année scolaire.
- Mettre en place une collaboration avec les services existants (Plan de cohésion sociale, foyer culturel) pour proposer des activités lors des journées pédagogiques.

- Cet accueil devra être adapté pour les parents qui travaillent.

8^{ème} objectif : Dynamiser la coordination ATL avec les associations culturelles et sportives.

- Organiser des réunions avec les associations.

9^{ème} objectif : faire reconnaître les stages en « Centre de Vacances » par l'ONE.

- Faire les démarches auprès de l'ONE pour obtenir cette reconnaissance

C - Modalités de collaboration entre les opérateurs

Grâce à la CCA qui réunit les différents acteurs de l'accueil ainsi que la Coordinatrice Accueil de l'ONE.

Actuellement, il existe aussi un partenariat avec le PCS, avec lequel des activités communes sont organisées telles que « *Place aux enfants* ».

L'ALE intervient dans la prise en charge des formations destinées aux accueillantes extrascolaires.

D - Modalités d'information aux usagers potentiels

L'état des lieux nous indique que le service est méconnu de la population mais aussi des différents opérateurs. Certaines choses ont été mises en place mais cela reste toujours insuffisant.

Depuis la reprise du service ATL en mai 2019, une page Facebook a vu le jour. On y retrouve les informations concernant les activités organisées (stages, accueil extrascolaire « Les Petits chenapans »).

Ces informations sont également distribuées via un tout cartable et via le site internet de la Ville.

E - Modalités de répartitions des moyens publics

Le partenariat le plus important est celui avec l'Administration communale de Beaumont, il :

- Engage la coordinatrice ATL à mi-temps,
- Met à disposition des locaux ;
- Et met aussi à disposition son bus communal et le chauffeur ;
- Participe budgétairement à la bonne organisation de l'Accueil Temps Libre.

En ce qui concerne les activités qui ont lieu en période scolaire, les recettes proviennent de la participation des parents tandis que les dépenses résident dans les salaires des accueillantes, celui du personnel d'entretien, l'achat de matériel. Ces dépenses sont prises en charge par la commune.

Le local réservé à l'accueil extrascolaire est un bâtiment communal. L'électricité, le chauffage et le nettoyage sont à charge de la commune.

En ce qui concerne les stages, les recettes proviennent de la participation des parents. La commune prend en charge le coût des animateurs, l'achat du matériel, les assurances.

4 – Annexes

A - Tableau de synthèse des opérateurs

B - Dossier « opérateur »

- 1) Fiche signalétique
- 2) Projet d'accueil
- 3) Tableau de formation du personnel

C - PV de la CCA approuvant le programme C.L.E.

D - Délibération du Conseil Communal d'approbation du programme CLE

A. Tableau de synthèse des opérateurs

Voir annexe n° 1

B. Dossier « Opérateur »

Administration communale de Beaumont

1) Fiche signalétique : Ecole communale de Barbençon

1. Type d'accueil

Accueil extrascolaire communale

2. Lieux d'accueil

Adresse : rue du pavé, 15/17 à 6500 Barbençon

Tél : 071/58.93.16

Chef d'école : Mme Petit Marie, Directrice f.f.

Responsable projet d'accueil : Mme Lemaire Marie

Horaire :

Le matin : 7h00 à 8h15

Le soir : 15h30 à 17h30

3. Contexte institutionnel dans lequel s'insère l'organisation de l'accueil

Pouvoir organisateur : Administration communale de Beaumont

Forme juridique : Pouvoir public

Adresse : administration communale de Beaumont, grand place 11, 6500 Beaumont

Téléphone général : 071/654.280

Service accueil extrascolaire : 0490/45.05.43.

4. Participation financière des parents

1 euros par enfant.

5. Encadrement

1 Accueillant pour une moyenne de 20 enfants/jour.

2) Projet d'accueil extrascolaire de l'école de Barbençon

Annexe n°2

Le projet d'accueil pour les écoles communales est commun aux 5 implantations.

3) Tableau de formation du personnel

Annexe n°3

Nous sollicitons l'agrément en tant qu'opérateur de l'accueil.

1) Fiche signalétique : Ecole communale de Renlies

1 Type d'accueil

Accueil extrascolaire communale

2 Lieux d'accueil

Adresse : rue Tilly, 14 à 6500 Renlies

Tél :

Chef d'école : Mme Petit Marie, Directrice f.f.

Responsable projet d'accueil : Mme Lemaire Marie

Horaire :

Le matin : 7h30 à 8h15

Le soir : 15h30 à 18h00

3 Contexte institutionnel dans lequel s'insère l'organisation de l'accueil

Pouvoir organisateur : Administration communale de Beaumont

Forme juridique : Pouvoir public

Adresse : administration communale de Beaumont, grand place 11, 6500 Beaumont

Téléphone général : 071/654.280

Service accueil extrascolaire : 0490/45.05.43.

4 Participation financière des parents

- À partir de 15h45 :
 - ⇒ 1,50 euros/enfant
 - ⇒ 2,50 euros pour 2 enfants
 - ⇒ 3,50 euros pour 3 enfants ou plus
- À partir de 17h :
 - ⇒ 2 euros/enfant
 - ⇒ 3,50 euros pour 2 enfants
 - ⇒ 5 euros pour 3 enfants ou plus

5 Encadrement

1 accueillante pour une moyenne de 20 enfants/jour.

1) Projet d'accueil extrascolaire de l'école de Renlies

Annexe n°2

Le projet d'accueil pour les écoles communales est commun aux 5 implantations.

2) Tableau de formation du personnel

Voir annexe n°4

Nous sollicitons l'agrément en tant qu'opérateur de l'accueil.

1) Fiche signalétique : Ecole communale de Thirimont
--

1. Type d'accueil

Accueil extrascolaire communale

2. Lieux d'accueil

Adresse : rue du Tombois, 3 à 6500 Thirimont

Tél : 071/58.99.08

Chef d'école : Mr Tassier Jérôme

Responsable projet d'accueil : Mme Lemaire Marie

Horaire :

Le matin : 7h00 à 8h15

Le soir : 15h40 à 17h30

3. Contexte institutionnel dans lequel s'insère l'organisation de l'accueil

Pouvoir organisateur : Administration communale de Beaumont

Forme juridique : Pouvoir public

Adresse : administration communale de Beaumont, grand place 11, 6500 Beaumont

Téléphone général : 071/654.280

Service accueil extrascolaire : 0490/45.05.43.

4. Participation financière des parents

Pour un enfant : 1,50 euros

Pour deux enfants : 2 euros

Pour le troisième : gratuit.

5. Encadrement

1 enseignante pour une moyenne de 25 enfants.

2) Projet d'accueil extrascolaire de Thirimont
--

Annexe n°2

Le projet d'accueil pour les écoles communales est commun aux 5 implantations.

3) Tableau de formation du personnel

Annexe n°5

Ce sont les enseignants qui se chargent de l'accueil extrascolaire du soir.

Nous sollicitons l'agrément en tant qu'opérateur de l'accueil.

1) Fiche signalétique : Ecole communale de Strée
--

1. Type d'accueil

Accueil extrascolaire communale

2. Lieux d'accueil

Adresse : chaussée de Charleroi, à 6511 Strée

Tél : 071/53.30.54

Chef d'école : Mr Hannoteau J-L.

Responsable projet d'accueil : Mme Lemaire Marie

Horaire :

Le matin : 7h00 à 8h15

Le soir : 15h30 à 18h30

3. Contexte institutionnel dans lequel s'insère l'organisation de l'accueil

Pouvoir organisateur : Administration communale de Beaumont

Forme juridique : Pouvoir public

Adresse : administration communale de Beaumont, grand place 11, 6500 Beaumont

Téléphone général : 071/654.280

Service accueil extrascolaire : 0490/45.05.43.

4. Participation financière des parents

1,25 euros/jour/enfant.

5. Encadrement

1 accueillante pour les enfants de maternelle

1 accueillante pour les enfants de primaire + le directeur.

2) Projet d'accueil extrascolaire de Strée
--

Annexe n°2

Le projet d'accueil pour les écoles communales est commun aux 5 implantations.

3) Tableau de formation du personnel

Annexe n°6

Nous sollicitons l'agrément en tant qu'opérateur de l'accueil.

1) Fiche signalétique : Ecole communale de Solre-Saint-Géry

1. Type d'accueil

Accueil extrascolaire communale

2. Lieux d'accueil

Adresse : rue plagne, 4/1 et 20 à 6500 Solre-Saint-Géry

Tél : 071/58.81.72

Chef d'école : Mme Verschuren Hélène, directrice f.f.

Responsable projet d'accueil : Mme Lemaire Marie

Horaire :

Le matin : 7h00 à 8h15

Le soir : 15h30 à 18h00

3. Contexte institutionnel dans lequel s'insère l'organisation de l'accueil

Pouvoir organisateur : Administration communale de Beaumont

Forme juridique : Pouvoir public

Adresse : administration communale de Beaumont, grand place 11, 6500 Beaumont

Téléphone général : 071/654.280

Service accueil extrascolaire : 0490/45.05.43.

4. Participation financière des parents

Jusque 17h : 1 euros

Jusque 17h30 : 2 euros

De 17h à 18h00 : 3 euros

5. Encadrement

1 accueillante pour une moyenne de 10 enfants par jour.

2) Projet d'accueil extrascolaire de Solre-Saint-Géry
--

Annexe n°2

Le projet d'accueil pour les écoles communales est commun aux 5 implantations.

3) Tableau de formation du personnel

Annexe n°7

Nous sollicitons l'agrément en tant qu'opérateur de l'accueil.

1) Fiche signalétique : Accueil extrascolaire « Les Petits chenapans »

1. Type d'accueil

Accueil extrascolaire communale

2. Lieux d'accueil

Adresse : cour charles mottoulle 7, 6500 Beaumont

Tél : 0490/45.05.43

Responsable projet d'accueil : Mme Lemaire Marie

Horaire :

Le mercredi de 12h à 18h00

3. Contexte institutionnel dans lequel s'insère l'organisation de l'accueil

Pouvoir organisateur : Administration communale de Beaumont

Forme juridique : Pouvoir public

Adresse : administration communale de Beaumont, grand place 11, 6500 Beaumont

Téléphone général : 071/654.280

Service accueil extrascolaire : 0490/45.05.43.

4. Participation financière des parents

Avec ramassage :

- 5 euros pour un enfant seul
- 4 euros en cas de fratrie

Sans ramassage :

- 4 euros par enfant

5. Encadrement

Il y a un animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans et un animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans.

2) Projet d'accueil extrascolaire des Petits Chenapans

Annexe n°8

3) Tableau de formation du personnel

Annexe n°9

Nous sollicitons l'agrément en tant qu'opérateur de l'accueil.

1) Fiche signalétique : Anim'actif

1. Type d'accueil

Stages communaux durant les congés scolaires

2. Lieux d'accueil

Adresse : cour charles mottoulle 7, 6500 Beaumont

Tél : 0490/45.05.43

Responsable projet d'accueil : Mme Lemaire Marie

Horaire :

De 9h à 16h

Accueil à partir de 7h jusque 18h

3. Contexte institutionnel dans lequel s'insère l'organisation de l'accueil

Pouvoir organisateur : Administration communale de Beaumont

Forme juridique : Pouvoir public

Adresse : administration communale de Beaumont, grand place 11, 6500 Beaumont

Téléphone général : 071/654.280

Service accueil extrascolaire : 0490/45.05.43.

4. Participation financière des parents

50 euros par semaine

45 euros/semaine/enfants à cas de fratrie.

Accueil payant :

- de 7h à 8h : 1 euros
- de 17h à 18h00 : 1 euros

5. Encadrement

Il y a 3 groupes d'enfants en fonction des âges.

Il y a un animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans et un animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans.

2) Projet d'accueil « Anim'actif »

Annexe n° 10

3) Tableau de formation du personnel

Annexe n° 11

Nous sollicitons l'agrément en tant qu'opérateur de l'accueil.

Ecole libre de Saint-Servais

1) Fiche signalétique

1. Type d'accueil

Accueil extrascolaire

2. Lieux d'accueil

Adresse : rue Basse, 1 à 6500 Beaumont

Tél : 071/58.91.38

Chef d'école : Mme Cornil Chrystel

Responsable projet d'accueil :

Horaire :

Le matin : 6h45 à 8h00

Le soir : 16h00 à 17h30

3. Contexte institutionnel dans lequel s'insère l'organisation de l'accueil

Pouvoir organisateur : ASBL Comité des Ecoles Paroissiales

Forme juridique : ASBL

Adresse : rue basse, 2 à 6500 Beaumont

Téléphone général : 071/58.91.38

Service accueil extrascolaire : 0490/45.05.43.

4. Participation financière des parents

0.50 € par ½ heure entamée

5. Encadrement

2) Projet d'accueil

Voir annexe n° 12

3) Tableau de formation du personnel

Voir annexe n° 13

Nous sollicitons l'agrément en tant qu'opérateur de l'accueil.

C. PV de la CCA approuvant le programme CLE.

Commission Communale de l'Accueil (CCA)
Réunion du 01/02/2021

Au vu de la situation sanitaire actuelle, il a été demandé dans la convocation, que seul soit présent un des membres (effectif ou suppléant).

Présents :

- Guiot Georgette, conseillère communale, membre effectif,
- Collin Jacquy, conseiller communal, membre suppléant,
- Petit Marie, directrice de l'école communale de Barbençon-Renlies, membre effectif,
- Borgniet Geoffrey, PAC, membre effectif,
- Dubois Alexandra, accueil extrascolaire « Les Petits Chenapans », membre effectif,
- Bourgeois Fabrice, accueil extrascolaire école de Barbençon, membre effectif,
- Sanso Maria Grazia, club de Volley Beaumont, membre effectif,
- Rivez Loïc, Patro Beaumont, membre effectif,
- Mignolet Sandrine, PCS, membre effectif
- Piron Dominique, coordinatrice ONE,
- Lemaire Marie, Coordinatrice ATL, secrétaire
- Ndongolo'o Firmin, échevin de l'enseignement, de la cohésion sociale et de l'ATL, Président

Excusés :

- Delauw Serge, conseiller communal, membre effectif,
- Hannoteau Jean-Luc, directeur école communale de Strée, membre suppléant,
- Simon Sonia, école de Saint-Servais, membre suppléant,
- Vanesse Christiane, accueil extrascolaire école de Strée, membre suppléant,
- Mouthuy Angélique, ALE de Beaumont, invité
- Gerin Luc, conseiller communal, membre suppléant,
- Cornil Christel, directrice de l'école libre de Saint-Servais, membre effectif,
- Coulon Marie, association des parents école libre de Saint-Servais, membre effectif,
- Lucq Marie-Ange, association des parents de Solre-Saint-Géry, membre suppléant

Absents :

- Guerrera Césaria, accueil extrascolaire école de Strée, membre effectif,
- Tassier Jérôme, directeur école communale de Thirimont, membre effectif,
- Miron Catherine, directrice Athénée Royale de Beaumont –section primaire, membre effectif,
- Starck Dorothee, Athénée Royale de Beaumont-section primaire, membre suppléant
- Scaillet Amélie, association des parents école communale de Solre-Saint-Géry, membre effectif,

- Fouad Halla, Jeunesse et Santé, membre effectif,

La réunion a été ajournée par absence de la majorité.

En cas d'absence du quorum, une deuxième réunion était prévue le même jour à 18h.

Rappel de l'ordre du Jour :

- Approbation du PV de la CCA précédente,
- Présentation et approbation du programme CLE,
- Divers.

Commission Communale de l'Accueil (CCA)

2^{ème} Réunion du 01/02/2021

Au vu de la situation sanitaire actuelle, il a été demandé dans la convocation, que seul soit présent un des membres (effectif ou suppléant).

Présents :

- Guiot Georgette, conseillère communale, membre effectif,
- Collin Jacquy, conseiller communal, membre suppléant,
- Petit Marie, directrice de l'école communale de Barbençon-Renlies, membre effectif,
- Borgniet Geoffrey, PAC, membre effectif,
- Dubois Alexandra, accueil extrascolaire « Les Petits Chenapans », membre effectif,
- Bourgeois Fabrice, accueil extrascolaire école de Barbençon, membre effectif,
- Sanso Maria Grazia, club de Volley Beaumont, membre effectif,
- Rivez Loïc, Patro Beaumont, membre effectif,
- Mignolet Sandrine, PCS, membre effectif
- Piron Dominique, coordinatrice ONE,
- Lemaire Marie, Coordinatrice ATL, secrétaire
- Ndongolo'o Firmin, échevin de l'enseignement, de la cohésion sociale et de l'ATL, Président

Excusés :

- Delauw Serge, conseiller communal, membre effectif,
- Hannoteau Jean-Luc, directeur école communale de Strée, membre suppléant,
- Simon Sonia, école de Saint-Servais, membre suppléant,
- Vanesse Christiane, accueil extrascolaire école de Strée, membre suppléant,
- Mouthuy Angélique, ALE de Beaumont, invité
- Gerin Luc, conseiller communal, membre suppléant,
- Cornil Christel, directrice de l'école libre de Saint-Servais, membre effectif,
- Coulon Marie, association des parents école libre de Saint-Servais, membre effectif,
- Lucq Marie-Ange, association des parents de Solre-Saint-Géry, membre suppléant

Absents :

- Guerrera Césaria, accueil extrascolaire école de Strée, membre effectif,
- Tassier Jérôme, directeur école communale de Thirimont, membre effectif,
- Miron Catherine, directrice Athénée Royale de Beaumont –section primaire, membre effectif,

- Starck Dorothée, Athénée Royale de Beaumont-section primaire, membre suppléant
- Scaillet Amélie, association des parents école communale de Solre-Saint-Géry, membre effectif,
- Fouad Halla, Jeunesse et Santé, membre effectif,

La première réunion a été ajournée par absence de la majorité.

En cas d'absence du quorum, une deuxième réunion était prévue le même jour à 18h.

En accord avec l'ensemble des membres présents et pour également éviter un rassemblement trop long (vu les conditions sanitaires), la réunion a commencé à 17h50.

Rappel de l'ordre du Jour :

- Approbation du PV de la CCA précédente,
- Présentation et approbation du programme CLE,
- Divers.

1/ pas de remarques par rapport au PV de la CCA précédente. Celui-ci a été approuvé à la majorité.

2/ Présentation Powerpoint du Programme CLE

Voir annexe.

3/ Echanges sur base de la présentation

- Les 3 points sur lesquels travailler dans un premier temps
 - ⇒ Faire connaître le service ATL
 - ⇒ Collaboration avec les opérateurs d'accueil
 - ⇒ Professionnalisation des accueillants extrascolaire.
- Pour les formations des 100h pour les accueillants, voir avec les communes voisine pour une collaboration intercommunal.
- Pour se faire connaître :
 - ⇒ Participer au salon de l'emploi
 - ⇒ Organiser une journée des nouveaux arrivants en collaboration avec le PCS
 - ⇒ Coordonner une journée avec le PAC
 - ⇒ Réaliser un dossier qui pourrait être distribuer lors des inscriptions scolaires.
- En ce qui concerne les Centres de vacances, ce n'est pas que pour du résidentiel.

4/ Le programme CLE a été approuvé par l'ensemble des membres présents.

Vous trouverez en annexe :

- Le power point de la présentation du programme CLE.
- Pour la CCA,

Marie Lemaire, Coordinatrice ATL, 0490/45.05.43

10. Motion sur le maintien des services bancaires sur l'entité de Beaumont – Approbation

Le Conseil communal,

Considérant que les Services bancaires se meurent malheureusement dans nos régions. Que le circuit financier est en train de changer complètement suite au nombre important de fusion et de restructuration ;

Que la réduction des frais de fonctionnement entraîne les banques à supprimer certaines agences ou services sur l'entité ;

Considérant que le dynamisme bancaire et commercial au sein de l'entité beaumontoise risque d'être mis à mal ;

Considérant qu'avec les restructurations qui se succèdent dans le monde bancaire et la disparition croissante d'agences, une séparation physique entre les banques et les citoyens va apparaître ;

Considérant que pour les décideurs, à l'ère de l'internet, il est facile de gérer à distance ses comptes bancaires et de suivre de façon virtuelle les informations utiles en quelques clics de souris ;

Considérant que la disparition des banques va créer un mal-être pour les personnes ne disposant pas à domicile, d'outils informatiques ;

Que la proximité et le contact physique restent essentiels aux relations commerciales ;

Que le lien entre le client et la Banque se dématérialise de plus en plus ;

Qu'il est déplorable de constater que certains services totalement indispensables tels que les distributeurs de billets sont également supprimés ;

Que les banques ont l'intention de supprimer 2000 terminaux bancaires et de fermer de nombreuses agences ;

Que le projet BATOPIN développé par 4 grandes banques belges ne permettra plus d'effectuer certaines opérations tels les virements, la consultation des soldes, l'impression d'extraits, ... ;

Que les banques devraient remplir une mission d'intérêt général, être au service de la population, et ceci est particulièrement vrai pour bpost ;

Que Selon une étude de la Fondation Roi Baudouin parue en août 2020, 40 % de la population belge à de faibles connaissances numériques, un chiffre qui monte à 75 % chez les personnes à faible revenu, avec un niveau de diplôme peu élevé, et chez les personnes plus âgées,

Sur proposition du Collège Communal,

Décide de demander : à l'unanimité,

Article 1 Que le projet BATOPIN, qui concerne très concrètement les suppressions de terminaux multifonctions actuels, soit suspendu.

Article 2 : Que les obligations contractuelles de bpost en matière de réseau de terminaux soient confirmées.

Article 3 : Qu'une conférence interministérielle économie réunisse toutes les parties concernées (communes, associations de consommateurs et de seniors, etc.) en vue d'élaborer une charte du service bancaire universel, incluant les opérations de base : retraits d'argent, virements, consultation des soldes, impression des extraits, ...

Article 4 : Que cette motion soit transmise aux Ministres en charge de l'économie et de la protection des consommateurs et à l'Organisme De Febelfin et des banques partenaires du projet Batopin.

Questions orales ajoutées par le groupe UNI à l'ordre du jour de la séance du Conseil communal du 23 février 2021 :

1. Ecole de Strée – module de jeux

Dans les questions récurrentes, celle-ci a déjà été posée en janvier 2019 et juin 2020. Des portiques de jeux ont été acquis pour les écoles communales en 2013. Il devait être installé à Strée, comme dans les autres écoles, mais le chantier de construction de l'école se terminait. Pourquoi ces jeux pour enfants n'ont-ils toujours pas été installés depuis 2013 et depuis notre question d'il y a 2 ans ?

Le Bourgmestre répond : « Le matériel est bien au Service Technique et non placé à l'école de Strée. La Ville est actuellement en litige avec une Société de mise en conformité pour d'autres plaines de jeux qui sont actuellement fermées. Le SPF Economie n'est pas d'accord sur les résultats de l'analyse de risques de cette Société. L'Administration attend que l'affaire se décante afin de procéder au placement des modules de jeux ».

Monsieur D. LALOYAUX, Conseiller, quitte et réintègre la salle des délibérations pendant ce point.

Monsieur G. LEURQUIN, Conseiller, quitte la salle.

2. Tenue des conseils d'administration des associations

Suite à des contacts pris avec la police locale de Beaumont, le comité « Charles-Quint » a été informé que la tenue des conseils d'administration des associations n'était toujours pas autorisée en présence physique mais avec la distanciation requise entre les participants. Un conseil d'administration du Foyer culturel a été annulé pour cette même raison. Or, un conseil d'administration du Groupement d'Action Locale (GAL) a pu se tenir récemment à Sivry au vu des informations collectées sur le site info-coronavirus.be, dans le guide générique pour lutter contre le coronavirus au travail du SPF Emploi et auprès d'un autre commissariat de police de la zone Botha (voir ci-dessous). Pouvez-vous éclaircir la situation ? Quand est-il dès lors, y a-t-il des mesures spécifiques à Beaumont qui limitent les réunions des associations qui ne peuvent se tenir à distance ?

Sur le site info-coronavirus.be, dans la FAQ, je trouve ceci :

Les salles de conférence ne sont, à ce stade, pas fermées mais les événements culturels avec public étant suspendus, les salles de conférence ne peuvent donc pas être utilisées pour, par exemple, des débats ou des rencontres avec public. En revanche, il peut être fait usage des salles de conférence par une entreprise, un service public,... pour organiser des réunions strictement professionnelles et lorsque celles-ci ne peuvent se tenir à distance. Par ailleurs,

toute personne, est tenue de porter un masque ou toute autre alternative en tissu dans les salles de conférence.

Dans le guide générique pour lutter contre le coronavirus au travail, https://emploi.belgique.be/sites/default/files/content/news/Guidegenerique_version3.pdf, en page 31, je lis ceci :

Si une réunion avec présence physique est quand même nécessaire, appliquez les principes de la distanciation sociale : uniquement les personnes nécessaires et gardez vos distances.

...l'Inspecteur principal de la police de Froidchapelle qui m'a dit que nous pouvions à condition de respecter les mesures de distanciation sociale, le port du masque, etc.

Le Bourgmestre informe l'assemblée, qu'il est assez dubitatif face à cette question car la Ville n'a pas reçu de consignes à ce niveau. Les réunions professionnelles peuvent être organisées avec le respect de toutes les consignes sanitaires édictées vu la conjoncture que nous connaissons. Il y a certainement un problème d'interprétation au niveau de la police locale.

Monsieur G. LEURQUIN, Conseiller, revient dans la salle des délibérations.

3. « Donnerie des fourmis » – travaux d'amélioration des locaux

Nous avons pris que des travaux d'amélioration des locaux de la « Donnerie des fourmis » étaient en cours. Il s'agit d'une très bonne chose pour l'organisation des bénévoles ainsi que pour le confort et la sécurité des bénéficiaires. Si la Ville investit dans ces locaux, cela signifie-t-il que la vente du bâtiment est abandonnée ou suspendue au moins à moyen terme ?

Le Président explique que les aménagements du site sont minimes mais effectués par nécessité pour le bien-être des utilisateurs et surtout des bénévoles qui réalisent un travail remarquable en donnant de leur temps gracieusement. Il n'est pas dit, que demain, la destination du bâtiment restera inchangée mais c'était important pour la Ville d'apporter un soutien à la « Donnerie des Fourmis ». Il est évident qu'en cas de vente, les frais des travaux réalisés seront repris dans le montant.

11. Communication du Bourgmestre

- *Monsieur B. LAMBERT, Bourgmestre, commente l'organisation de la future campagne de vaccination sur notre territoire. Il explique qu'un courrier a été adressé à la Ministre de la Santé, Madame Christie MORREALE, mais que la Ville de Beaumont n'a pas été retenue comme centre afin de vacciner notre population.
Il stipule que suite à la réunion des Bourgmestres et du Gouverneur de la Province, 13 antennes hébergeront les centres de vaccination dont Thuin, Walcourt, Philippeville et Chimay.*
- *Le Bourgmestre signale que le Collège Communal a adhéré à la charte « Un service citoyen pour tous les jeunes », qui consiste à soutenir la création d'un Service Citoyen pour les jeunes afin de vivre en société et de participer à sa construction, au niveau de la vie locale et des Communes.*
- *Le Président informe que la Ville a reçu une proposition de partenariats avec l'ASBL gestionnaire de la monnaie locale de l'Entre-Sambre-et-Meuse « Le Semeur ». Ceci, afin de soutenir, le développement de la monnaie locale qui a court sur ledit territoire. Il s'agit avant tout, d'un réseau qui tente de rassembler des acteurs publics, privés (commerces, artisans, ...),*

mais aussi du secteur non-marchand. L'usage de cette monnaie locale relocalise l'économie, permet de faire tourner l'argent et l'ASBL qui gère la monnaie a un impact sur les prestataires en les poussant à agir pour plus d'éthique, de local, de souci de l'environnement... (1 semeur = 1 €). Les commerces de l'entité seront informés de cette proposition.

HUIS-CLOS

1. Procès-verbal de la séance à huis-clos du Conseil communal du 26 janvier 2021 – Approbation
2. Personnel enseignant – Mise en disponibilité – Directeur – Octroi
3. Désignation personnel enseignant – Institutrice maternelle – Ecole de STREE – Remplacement – Ratification
4. Désignation personnel enseignant – Institutrice primaire – Ecole de STREE – Remplacement – Ratification
5. Désignation personnel enseignant – Institutrice primaire – Ecoles de THIRIMONT et SOLRE-SAINT-GERY – remplacement – ratification
6. Désignation personnel enseignant – Institutrice primaire – Ecoles de SOLRE-SAINT-GERY et RENLIES – Remplacement – Ratification
7. Désignation personnel enseignant – Institutrice primaire – Ecoles de SOLRE-SAINT-GERY et RENLIES – Remplacement – Ratification

La séance est levée par le Président.

Par le Conseil :

La Directrice générale f.f.,

Le Bourgmestre-Président,

S. WERION

B. LAMBERT